

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [12]

Artikel: Un cours de "Femme et démocratie" sur la révision du droit matrimonial

Autor: Bugnion-Secrétan, Perle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'engagement européen

Les organisations internationales, que ce soit l'ONU ou le Conseil de l'Europe, ont été dès le début les champions des droits de l'homme, y compris la promotion de la condition économique, sociale et tout d'abord politique des femmes. C'est pourquoi, dès son entrée au Conseil National, Mme Girard-Montet a posé sa candidature comme membre de la délégation parlementaire à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Elle connaissait déjà Strasbourg par les relations qu'y entretiennent les grandes organisations féminines : le Conseil International des femmes et l'Alliance Internationale des femmes. Elle savait y trouver le terrain bien préparé. Le conseiller national genevois Henri Schmitt, auquel elle succédait, avait présenté l'année même un rapport important dont elle a cité quelques phrases :

« Pour des raisons autres que juridiques, le nombre des femmes dans les mouvements politiques, leur place dans les structures de décision ainsi que dans les parlements nationaux sont très limités. La mainmise des hommes sur les postes clés, les conceptions traditionnelles, un certain retard dans l'évolution politique, sans enfreindre la loi, empêchent celle-ci de se refléter dans la pratique... »

Le problème a été repris plusieurs fois à Strasbourg. Et le 24 janvier 1983, Mme Girard-Montet a encore déposé un projet de recommandation afin, comme elle l'a dit, de « relancer une nouvelle fois le débat, de sensibiliser le plus grand nombre d'hommes et de femmes à un projet de réforme, de motiver les associations féminines, lassées peut-être de ce long combat ».

Les récentes élections aux Chambres fédérales ont montré que la lutte pour la participation équitable des femmes dans la vie politique n'est pas achevée. Les femmes de Suisse et d'ailleurs ont encore besoin de l'appui du Conseil de l'Europe.



Gertrude Girard-Montet (tailleur clair) avec la délégation suisse à l'Assemblée du Conseil de l'Europe

Un cours de « Femme et démocratie » sur la révision du droit matrimonial

Avant la remise du prix Ida Somazzi à Mme Girard-Montet, les participantes à la journée ont pu assister à un cours sur la révision du chapitre du code civil relatif aux effets généraux du mariage.

Le sujet a été présenté avec autant de clarté que de compétence par deux experts en la matière : le juge fédéral Hausheer et Mme Reisser, chef de la section du CCS au Département de justice et police, qui s'occupe de la question depuis 13 ans. FS en ayant déjà parlé plusieurs fois, nous ne reviendrons pas sur le fond de la question.

Où en sont les travaux ? Les grandes lignes ont été adoptées, on procède actuellement à l'élimination des différences entre les deux Chambres, qui ne sont pas très importantes. On peut espérer que les Chambres en traiteront en 1984. Mais l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) a déjà menacé de lancer un referendum. Par souci d'objectivité, Femme et Démocratie

avait invité un représentant de l'USAM à apporter la contradiction, mais au dernier moment il s'est annoncé malade...

Les participantes au cours ont elles-mêmes soulevé quelques objections, surtout concernant la solution adoptée par le Conseil National pour le nom de la femme mariée et qui sera probablement maintenue. Mais les conférenciers ont vigoureusement plaidé pour que les femmes n'attachent pas à ce point une importance prioritaire et ne fassent pas à cause de cela capoter l'ensemble du projet : le nouveau CCS leur apporte de sérieux avantages. Les femmes devraient réunir leurs forces pour faire échouer le referendum s'il est lancé. La révision du CCS s'inscrit dans le droit fil de la votation du 14 juin 1981 sur l'égalité des droits. Son adoption en sera la plus éclatante conséquence.

Perle Bugnon-Secretan

Pour Noël, abonnez vos amies !

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

Veillez envoyer le bulletin de versement à :

Nom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

A renvoyer à « FEMMES », case postale 323, 1227 CAROUGE.

Abonnez-vous !

Un an : Fr. 38.—

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal, lieu : _____

N.B. J'ai eu cet exemplaire
au kiosque
par une connaissance